

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Jean-François JUBERT
Président de l'Association Environnement a
Penhoat et Kerbrat-Gouesnou
Mairie
29860 PLABENNEC

Paris, le

15 JUIL. 2008


Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous lui avez adressée à la suite de la décision du Préfet du Finistère d'implanter une plateforme de maturation de produits résiduels de combustible d'ordures ménagères dans la commune de Plabennec.

Attentif à votre démarche, je dois toutefois vous indiquer que la Présidence de la République n'est pas habilitée à se substituer aux autorités compétentes. Seule l'utilisation des voies de recours peut permettre, éventuellement, qu'une décision soit reconsidérée.

Cependant, j'ai transmis votre lettre au Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, précédemment saisi, afin qu'il en prenne connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Cécile GOUBET